



CAPNEWS

COMMUNAUTÉ DES ACTEURS PORTUAIRES DU SÉNÉGAL

NUMÉRO 3 (DÉCEMBRE 2024)

SOMMAIRE

EDITO du Président

I- ATELIER DU CONSEIL SÉNÉGALAIS DES CHARGEURS (COSEC)

Thème : Le développement durable des corridors selon la vision 2050 du Sénégal
(09 - 12 décembre 2024)

Entretien avec Mr. Abdoulaye THIAM, Directeur technique / COSEC

II- TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ATELIER DE RÉVISION ET D' HARMONISATION DES TARIFS PORTUAIRES ET D'ACTUALISATION DES TEXTES EN VIGUEUR (Mars 2025)

III- LANCEMENT DE LA JOURNÉE SET-SETAL AU MÔLE 4 DU PORT AUTONOME DE DAKAR (Samedi, 7 décembre 2024)

Par M. Mamadou Corsène SARR,
Secrétaire Général / CAP-SÉNÉGAL

IV- LES ENJEUX DU CONTENU LOCAL POUR LE SECTEUR PRIVÉ NATIONAL, CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

par Mr Ndiakou MBENGUE, Vice Président / Cap-SENEGAL

V- ACTUALITÉ MARITIME INTERNATIONALE (CULTURE GÉNÉRALE)

AGENDA : ACTIVITES A VENIR



S/C PAD. Immeuble Fahd 11ème étage. BP : 3195 Dakar – Sénégal
Tél. : 221 33 823 39 01 – mail corsene.sarr@portdakar.sn





EDITO du Président Chers collègues et acteurs portuaires,

L'année 2024 touche à sa fin, marquant le bilan d'une période riche en défis et en réalisations.

Grâce à notre solidarité, notre engagement collectif et des choix stratégiques pertinents, nous avons accompli des avancées majeures inscrites dans notre feuille de route.

Parmi ces réalisations phares, je tiens à souligner la finalisation réussie du Guichet Unique Dématérialisé des Enlèvements (GUDE).

Ce projet, fruit de concertations approfondies et de consensus dynamiques, répond aux goulots d'étranglement qui entravaient le bon déroulement des opérations portuaires. L'entrée en vigueur dès le 1er février 2024 du GUDE apporte une fluidité sans précédent aux processus logistiques, réduisant les délais de livraison et renforçant la compétitivité de notre port. Cette avancée technologique



Dr Baba TALL
Président de CAP-SÉNÉGAL



illustre notre volonté commune d'optimiser nos pratiques en adoptant des solutions numériques modernes. Je tiens à exprimer ma gratitude aux autorités portuaires et douanières, ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes, pour leur engagement sans faille dans la réussite de ce projet. Leur collaboration active est une preuve tangible de notre capacité à transformer les défis en opportunités pour l'avenir de notre port.

Cap vers 2025 : ambition et transformation
L'année à venir s'annonce déterminante, avec l'objectif de repositionner le Port Autonome de Dakar comme une référence en Afrique de l'Ouest, conformément à la vision stratégique du Direc-





teur Général, **M. Waly Diouf Bodian**. Nous concentrerons nos efforts sur :

- L'amélioration des formalités portuaires et douanières pour réduire les retards et les coûts opérationnels.
- La modernisation des systèmes de suivi et de traçabilité des marchandises, grâce à des outils numériques avancés.
- Le désencombrement des voies de circulation et l'assainissement du domaine portuaire pour un cadre plus efficace et fonctionnel.
- Le renforcement de la collaboration entre les acteurs portuaires pour consolider le rôle du port en tant que plaque tournante logistique pour l'économie sénégalaise et régionale. De plus, en collaboration avec le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) et le Port Autonome de Dakar, nous poursuivrons nos efforts pour fluidifier les corridors logistiques et harmoniser les pratiques, en droite ligne avec la vision 2050 du Sénégal.

Perspectives et grands projets

L'année 2025 sera également marquée par des initiatives majeures, notamment :

- La révision et l'harmonisation des tarifs portuaires pour garantir plus de transparence et d'équité.
- Des actions de sensibilisation auprès des artisans pêcheurs sur l'exploitation harmonieuse des ressources en pétrole et gaz.
- L'organisation du Salon International Portuaire et Maritime, un événement clé pour renforcer nos relations à l'international et redonner au Sénégal son leadership naturel.

Par ailleurs, nous souhaitons poursuivre nos activités sociales et sportives, telles que le championnat de football, qui incarne nos valeurs de fraternité et de fair-play, ainsi que des initiatives culturelles en collaboration avec l'Association des Femmes du Port.

Un avenir à construire ensemble

Chers collègues, vos expertises et engagements constants restent les piliers de notre succès collectif. Grâce à votre collaboration, nous avons su relever les défis de 2024 et nous préparons avec ambition à transformer 2025 en une année encore plus prometteuse.

Je tiens à remercier et féliciter les Directeurs Généraux du Port Autonome de Dakar, du COSEC, des Douanes et de l'ANAM pour leurs initiatives visant à rendre notre port



CAPNEWS

COMMUNAUTE DES ACTEURS PORTUAIRES DU SENEGAL



plus attractif et compétitif.

Je vous adresse enfin, à vous et à vos familles, mes vœux les plus sincères pour 2025: santé, prospérité, bonheur et réussite dans tous vos projets.

Que cette nouvelle année soit porteuse de succès pour chacun d'entre vous.

Deweneti !

Dr Baba TALL

Président de la Communauté des Acteurs Portuaires du Sénégal

(CAP-SENEGAL)

I- ATELIER DU CONSEIL SENEGALAIS DES CHARGEURS (COSEC)

(Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et Portuaires)

Thème : Le développement durable des corridors selon la vision 2050 du Sénégal

(09 - 12 décembre 2024) Interview de M. Abdoulaye THIAM, Directeur technique / COSEC

Entretien avec Abdoulaye THIAM, Directeur Technique du COSEC sur le développement durable des corridors selon la vision 2050, lors de l'atelier organisé par le COSEC

1. Aujourd'hui, nous allons discuter du rôle clé du COSEC dans l'économie sénégalaise et de cet atelier majeur sur le développement durable des corridors, qui s'inscrit dans la vision ambitieuse du Sénégal pour 2050. Pourriez-vous rappeler les missions fondamentales du COSEC ?

Le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) est un établissement public qui a pour mission de notamment défendre les intérêts des chargeurs sénégalais.

Le chargeur, pour la parfaite compréhension des téléspectateurs, est le propriétaire de l'ensemble des marchandises transportées par voie maritime, ferroviaire, routier ou aérien de bout en bout depuis le préacheminement c'est-à-dire le transport de la marchandise des entrepôts du fournisseur vers le port d'embarquement, l'achemine-



S/C PAD. Immeuble Fahd 11ème étage. BP : 3195 Dakar – Sénégal
Tél. : 221 33 823 39 01 – mail corsene.sarr@portdakar.sn





ment via un transport principal par voie maritime ou aérien et enfin le post acheminement, du port de Dakar vers la destination finale du chargeur.

C'est pourquoi, le COSEC intervient sur toute la chaîne logistique, y compris au sein des différents corridors, pour mettre en œuvre les conditions optimales de réception, d'expédition et de réexpédition des marchandises conformément à la mission qui lui est dévolue par les dispositions de l'article 2 du décret n°94-606 du 9 juin 1994. Cette mission inclut donc naturellement la gestion, la coordination et l'exploitation des corridors terrestres et fluviomaritimes.

Le COSEC accompagne donc les chargeurs à travers la réalisation de projets logistiques nécessaires à la facilitation du transit et l'acheminement des marchandises.

2. Pourriez-vous expliquer clairement ce que signifie un corridor dans le contexte du transport et du commerce, et pourquoi cette notion est cruciale pour le Sénégal ?

Un corridor est un ensemble intégré d'infrastructures et de services traversant au moins deux Etats avec comme point de départ ou d'arrivée un port maritime.

On peut par exemple citer :

- Les corridors de l'Est qui incluent le Sénégal, Mali, le Burkina et le Niger ;
- Les corridors du Nord avec le Sénégal, la Mauritanie et le Maroc ;
- Les corridors du Sud avec le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau et la Guinée Conakry ;
- Le corridor Ouest avec le Sénégal et le cap vert.

Récemment, le Président Américain, Joe Biden a présenté en Angola le projet de corridor ferroviaire de Lobito qui relie les régions du sud de la République démocratique du Congo (RDC) et du nord-ouest de la Zambie aux marchés commerciaux régionaux et mondiaux via le port de Lobito en Angola. Ce projet financé à hauteur de 600 millions de dollars par les USA permettra de libérer l'énorme potentiel de la région, améliorera les possibilités d'exportation pour l'Angola, la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie, et créera de la valeur ajoutée et des emplois grâce à des investissements et des mesures non contraignantes.

Sous nos cieux, Les exportations du Sénégal vers le Mali représentent 50,5 % des



exportations sénégalaises. Ce chiffre témoigne de l'importance des relations économiques entre les deux pays voisins.

3. Pourquoi cet atelier sur le développement durable des corridors s'inscrit-il dans la Vision Sénégal 2050 ?

C'est une excellente question, car elle touche directement à la Stratégie Nationale de Développement du Sénégal (SNDS).

La Vision Sénégal 2050, portée par Son Excellence le Président de la République, est une ambition nationale qui repose sur quatre axes majeurs. L'un de ces axes, le troisième, est consacré à l'aménagement et au développement durable. Le Premier Ministre, dans ses récentes interventions, a insisté sur l'importance de moderniser nos corridors pour booster notre économie et mieux intégrer le Sénégal dans les échanges régionaux et internationaux.

C'est au regard de tout cela que Madame la Directrice Générale du COSEC a jugé opportun d'organiser cet atelier autour de trois objectifs :

1. Diagnostiquer les corridors existants pour en identifier les forces et faiblesses,
2. Proposer des orientations stratégiques pour les moderniser,
3. Formuler des solutions concrètes pour garantir leur sécurité et leur durabilité.
4. Quels sont les acteurs clés impliqués dans cet atelier, et quels sont leurs rôles ?

La réussite d'un projet aussi ambitieux repose sur une collaboration étroite entre plusieurs parties prenantes.

Cet atelier dont l'ouverture des travaux présidée par le Ministre des Pêches, des Infrastructures Maritimes et Portuaires, Dr Fatou Diouf a réuni des acteurs clés comme :

- Le ministère des Infrastructures et des Transports Terrestres et Aériens, garant des politiques publiques en matière de mobilité et d'infrastructures ;
- Le ministère de l'Environnement car le développement durable a été au cœur des discussions ;
- Les forces de défense et de sécurité chargé d'assurer la sécurité sur les corridors ;



- Les Douanes sénégalaises, pour faciliter les échanges transfrontaliers,
- La Communauté des Acteurs Portuaires du Sénégal ;
- Le Port Autonome de Dakar (PAD) et l'Agence nationale des affaires maritimes (ANAM), qui jouent un rôle crucial dans l'exploitation et la modernisation des infrastructures portuaires.

D'ailleurs, Il est ressorti du Conseil interministériel Spécial sur les Infrastructures Maritimes et Portuaires que le COSEC travaillera naturellement avec l'ANAM et le PAD pour une mutualisation des réflexions pour des décisions inclusives et concertées, dans l'intérêt du Sénégal et de son économie.

Cet atelier a vu également la participation des partenaires régionaux comme l'OMVS, l'UEMOA et la CEDEAO ainsi qu'avec des institutions technico-financières et des experts internationaux.

Ces derniers ont animé des panels pour proposer des solutions innovantes adaptées aux réalités sénégalaises.

Conclusion :

Cet atelier s'inscrit dans une vision ambitieuse portée par le Chef de l'État et le Premier Ministre, pour faire des corridors sénégalais des catalyseurs de croissance économique et de développement durable.

Nous sommes convaincus que, grâce à une mobilisation collective, nous pourrions bâtir des corridors performants, qui bénéficieront au Sénégal et à l'Afrique dans un contexte d'opérationnalisation de la ZLECAF.

II- TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ATELIER DE RÉVISION ET D'HARMONISATION DES TARIFS PORTUAIRES ET D'ACTUALISATION DES TEXTES EN VIGUEUR (Mars 2025)

1. Contexte et justification

Le commerce maritime connaît de nos jours des évolutions majeures liées à une diversification et une distribution géographique de la production mondiale des biens de consommation, dans un contexte post COVID. Ces évolutions sont



également en lien avec les crises mondiales et sous régionales, notamment la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien ainsi que le réchauffement climatique qui engendrent des changements d'itinéraires impactant de façon notable les coûts de fret. A ces éléments, s'ajoute la découverte récente de pétrole, de gaz dans la région Afrique de l'Ouest et du centre, qui offre des opportunités à saisir pour nos pays et notamment pour nos ports qui pourront capter du trafic et contribuer à une nouvelle configuration des cartes et des routes maritimes.

La participation de l'Afrique au commerce maritime constitue un enjeu de taille. Les ports de la sous-région se sont engagés dans une concurrence effrénée pour capter de plus en plus de part de trafic. L'atteinte de tels objectifs suppose outre l'aménagement d'infrastructures portuaires modernes, en adéquation avec les caractéristiques des navires de dernière génération, la cohérence avec les exigences de qualité de service des grandes compagnies maritimes, l'existence d'un cadre normatif et tarifaire attractifs pour les différents utilisateurs de l'espace portuaire. L'apparition de nouveaux services liés à la généralisation de la conteneurisation à l'activité pétrolière et gazière ainsi que de nouveaux enjeux touchant à la sécurité et à la protection de l'environnement.

2. Objectifs de l'atelier

L'atelier envisage de cibler deux chapitres classiques de l'activité portuaire, à savoir :

- Le cadre normatif révisé ;
- La tarification des services portuaires ;

Constituent autant de raisons et de motifs pouvant justifier une autre approche du cadre réglementaire et commercial des activités portuaires au Sénégal. Cette ambition partagée de tous les acteurs publics et privés du secteur portuaire sénégalais, de faire du Sénégal, un hub portuaire industriel et logistique, constitue le socle des mesures et initiatives prises pour renforcer la position de la place portuaire du Sénégal. C'est ainsi que l'Etat du Sénégal a pris la décision de confier la gestion de l'ensemble des ports publics au port autonome de Dakar avec comme principal objectif, une gestion plus cohérente et plus dynamique du secteur portuaire et d'en faire un contributeur privilégié de croissance économique pour le Sénégal. Le Pacte des Acteurs Portuaires appelé Pacte de Saly, avec sa batterie de 58 Décisions, signé le 30 novembre 2021, s'est inscrit également dans cette quête de performance et de



compétitivité du port de Dakar même si les résultats escomptés tardent à produire leurs effets. Cette dynamique de repositionnement en vue d'améliorer la compétitivité du port, est accompagnée dans une optique de fluidifier le trafic de marchandises, par la généralisation de la dématérialisation des formalités, à travers la mise en service du Guichet Unique d'enlèvement des marchandises (GUDE) depuis le 1er février 2024.

La tenue récente d'un Conseil interministériel spécial dédié aux infrastructures portuaires et maritimes au sortir duquel 28 Décisions majeures ont été prises, traduit la volonté de l'État d'accompagner le système portuaire dans son rôle de secteur porteur de croissance. L'initiative prise par CAP-Sénégal de la tenue d'un atelier de révision du cadre de tarification des services portuaires et de l'actualisation des textes régissant les services maritimes et portuaires au Sénégal, s'inscrit également dans cette même volonté et dynamique de performance et de conformité.

2.1- Objectifs globaux

Il s'agira à travers cet atelier d'apporter les modifications nécessaires devant appuyer les nouvelles orientations stratégiques définies par l'État du Sénégal pour la compétitivité de la chaîne logistique de notre pays. Il s'agira également d'envisager un assainissement des métiers portuaires dans les segments conditions administratives, accès et financières de prestations de services.

2.2- Objectifs spécifiques

L'atelier envisage de cibler deux chapitres classique de l'activité portuaire, à savoir :

- Le cadre normatif révisé ;
- La tarification des services portuaires

3. Résultats attendus

Au terme de l'atelier découleront de manière itérative et inclusive, les livrables ci-après :

- 1/ Un nouveau texte réglementaire sur les conditions d'agrément des fournisseurs de service portuaires et les cahiers de charges types y afférents ;
- 2/ Une nouvelle nomenclature tarifaire harmonisée ainsi que les conditions d'homologation des tarifs.

Par M. Mamadou Corsène SARR, Secrétaire Général / CAP-SÉNÉGAL



III - LANCEMENT DE LA JOURNÉE SET-SETAL AU MÔLE 4 DU PORT AUTONOME DE DAKAR (Samedi, 7 décembre 2024)

Dans le cadre de l'appel de son Excellence Monsieur le Président de la République Bassirou Diomaye FAYE, d'organiser des journées de Set-Setal sur l'ensemble du territoire, chaque samedi du mois, le secteur privé national s'est approprié le concept en organisant des journées de nettoyage dans les différents espaces de travail.

C'est ainsi que la Communauté des Acteurs portuaires (CAP Sénégal) et la Cellule QHSE du Port Autonome de Dakar ont organisé le samedi 7 décembre 2024, la journée de lancement de "AND SETAL SUNU PORT" au môle 4 pour un port propre, vert, compétitif et performant.

Les travaux ont démarré à 09h 30mn avec les agents du PAD, ceux des différentes structures de la communauté portuaire et ceux la SONAGED. Le Président de la Communauté des Acteurs portuaires, Dr Baba TALL, a prononcé le discours de bienvenue et décliné les objectifs attendus de cette journée. A la suite du Président de CAP-SÉNÉGAL, le représentant du **Directeur Général du PAD, M. Pape Ibrahima SOW**, a pris la parole au nom de **M. Waly Diouf BODIANG**, empêché, pour adresser ses vives félicitations aux acteurs portuaires et à la cellule QHSE du PAD pour cette prompte réaction à l'appel du Président de République. Il a réitéré les dispositions du Directeur Général à accompagner CAP- SÉNÉGAL dans ses nobles missions de promotion de la place portuaire.

Mme Rokhaya Ly KANDJI, Coordonnatrice de la Cellule QHSE du PAD, par ailleurs coorganisatrice de cette journée avec CAP-SÉNÉGAL a lancé un message à l'endroit de toute la communauté portuaire pour faire savoir que le repositionnement du Port, nouvelle ambition des autorités du PAD, passera par la réalisation du plan de mise en conformité HSE du Port.

Par ailleurs, elle a rappelé que cette journée de lancement est le point de départ de projets de grande envergure dans l'enceinte portuaire notamment : l'amélioration du cadre de vie et de travail, la lutte contre la pollution, l'amélioration de la santé sécurité au travail. Après les discours des différentes autorités présentes, les acteurs du Port appuyés par les éléments de la **SONAGED** se sont déployés pendant quatre tours d'horloge dans tous les recoins du môle 4.

La journée a été clôturée par la visite de Monsieur Amadou Manel FALL, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et de l'Hygiène



Publique, représentant le Ministre empêché et accompagné d'une forte délégation dont le Directeur Général du cadre de vie et du représentant du CNP. Il a, au nom de toutes les autorités, félicité CAP-SÉNÉGAL, le Patronat, le Port Autonome de Dakar et la SONAGED pour cet excellent travail qui a été réalisé au mole 4.

Il a rappelé que l'objectif n'est pas de faire du Set-Setal et passer à autre chose; il s'agit plutôt d'apporter les changements systémiques dans nos comportements et nos actes de tous les jours. Il a, au nom du Ministre, invité tous le monde à s'investir dans nos milieux proches et lointains pour en faire des îlots de bonheur. Il a salué l'initiative et a adressé de chaleureuses félicitations à l'endroit du Directeur Général du PAD, du Président de CAP-SÉNÉGAL, du Directeur Général de la SONAGED et de tous les membres de la Communauté portuaire.

Par M. Mamadou Corsène SARR, Secrétaire Général / CAP-SÉNÉGAL





V- LES ENJEUX DU CONTENU LOCAL POUR LE SECTEUR PRIVE NATIONAL , CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

- Un encadrement légal art 25 –1 de la Constitution ;
- Code pétrolier du 2019-03 du 1er février 2019 ;
- Loi 2019-04 du 1er février 2019, relative au contenu local dans le secteur des hydrocarbures.

Elle a pour objet l'élaboration d'un cadre juridique permettant de promouvoir l'utilisation des biens et des services nationaux ainsi que le développement de la participation de la main-d'œuvre, des technologies et des capitaux...

- Loi 2022-17 du 23 mai 2022 sur le secteur minier.

L'Etat du Sénégal a voulu faire profiter à la nation sénégalaise, particulièrement au secteur privé national, de ses ressources naturelles.

En plus de ce dispositif légal, il a été mis en place un cadre d'implication de ce secteur privé notamment le comité national de suivi du contenu local (CNSCL) comme organe de pilotage du contenu local. Ce comité est chargé de:

- Coordonner l'élaboration du document de stratégie du contenu local;
- Définir les modalités et orientations des directives de l'Etat du Sénégal dans le cadre du contenu local.

Il a aussi pour mission de s'assurer de l'intégralité du respect des règles par les entreprises intervenant dans le domaine des hydrocarbures et des mines auxquelles elles sont assujetties. Pour mieux affirmer les contours de ce contenu local, divers décrets ont été pris notamment celui de 2020-2065 du 28 octobre 2020 qui définit l'entreprise privée locale avec un capital détenu 51% minimum par des personnes physiques de nationalité sénégalaise ou par des personnes morales contrôlées par des personnes physiques de nationalité sénégalaise. Le décret n°2020-2065 du 28 octobre 2020 fixe en effet les modalités de participation des investisseurs sénégalais dans les entreprises intervenant dans les activités pétrolières et gazières et classement des activités de l'amont pétrolier et gazier dans les régimes exclusif, mixte et non exclusif.



La direction devra être assurée à 80% par des personnes physiques de nationalité sénégalaise. Le personnel doit aussi être composé par des personnes physiques de nationalité sénégalaise à hauteur de 50% minimum. Ensuite, les domaines d'activités entrant dans le champ d'application du contenu local sont les activités pétrolières et gazières et récemment minières.

Elles sont ainsi classées en trois zones :

- La zone exclusive : Tout bien ou service que le secteur privé national est capable de fournir ou réaliser dans le respect des normes de standards de l'industrie pétrolière (zone réservée à 100% aux entreprises locales).

- La zone mixte : Toutes activités pétrolières ou gazières de maturité technologique d'expertise spécialisée que le secteur privé national pourrait réaliser immédiatement en partenariat avec une entreprise étrangère.

- Enfin, le régime non exclusif : toute activité que le secteur privé national n'est pas en mesure d'exécuter immédiatement dans le respect des normes de standards de l'industrie pétrolière. A côté de ce dispositif légal, il a été mis en place un cadre d'accompagnement.

Dispositif d'accompagnement

1- La plateforme électronique obligatoire de soumission des appels d'offres pour l'acquisition de biens et services dans le cadre du contenu local dans le secteur des hydrocarbures et des mines.

2- Le fond d'appui au développement du contenu local FADCL pour renforcer par le financement les capacités techniques et financières des entreprises locales et leurs ressources humaines.

3- Un observatoire national du contenu local dont la mission est de compiler toutes les données stratégiques sur le contenu local.

4- Enfin, un guichet unique regroupant les différentes institutions financières et techniques (APIX, Bureau de Mise à Niveau) pour soutenir le développement du contenu local. Si les autorités étatiques ont mis en place un cadre légal accompagné d'un dispositif de mise en œuvre du contenu local, il reste des contraintes qui empêchent le secteur privé national de bénéficier à 100% de cette stratégie du contenu local.



Si les autorités étatiques ont mis en place un cadre légal accompagné d'un dispositif de mise en œuvre du contenu local, il reste des contraintes qui empêchent le secteur privé national de bénéficier à 100% de cette stratégie du contenu local.

En effet, dans le dispositif légal et ses décrets d'application, le secteur privé national, principal bénéficiaire du contenu local ne siège pas au conseil d'administration du Fond d'appui au développement de contenu local FADCL donc une anomalie à corriger en modifiant le texte du FADCL.

Nous notons des difficultés d'accès aux financements pour les activités pétrolières et gazières qui sont des financements importants.

Les barrières administratives notamment l'obtention de certification aux normes standards et internationales de nos entreprises locales pour pouvoir participer aux appels d'offres dans les secteurs gaziers et pétroliers

Recommandations

Une solution fondamentale pour permettre à l'entreprise locale de pouvoir bénéficier pleinement du contenu local.

En effet, l'entreprise privée locale ne doit pas être appréhendée sous l'angle d'un petit sous-traitant d'une petite activité quelconque dans la chaîne de valeurs des activités pétrolières et gazières. Il faut lui assurer les conditions d'un partenariat, d'un joint-venture avec une exigence claire parce qu'après tout, les ressources naturelles nous appartiennent et nous devons en être les premiers bénéficiaires avant ceux qui viennent investir avec nos richesses naturelles et minières.

Ndiankou MBENGUE
Membre CNP, Vice Président / CAP-SÉNÉGAL



VI- ACTUALITÉ MARITIME INTERNATIONALE (CULTURE GÉNÉRALE)

Comment distinguer les mots "bateau" et "navire" ?

Il est parfois difficile, dans une langue au lexique aussi riche que le français, de différencier certains mots. C'est le cas, par exemple, de deux mots du langage maritime que nous considérons souvent comme des synonymes.

Comment distinguer, en effet, les mots "bateau" et "navire" ? Ils nous paraissent a priori interchangeables. Et pourtant, ils n'ont pas tout à fait le même sens.

Le mot "bateau" est ce que l'on appelle un terme générique. Autrement dit, un mot employé pour désigner l'ensemble des embarcations. Ainsi, un voilier, une yole ou un paquebot sont des bateaux.

Le terme "véhicule" est un autre exemple de mot générique. Il désigne en effet tout ce qui roule ou se déplace. Ainsi, une charrette est aussi bien un véhicule qu'une voiture ou un tracteur.

Pour en revenir à notre navire, c'est aussi, bien sûr, un bateau. Mais l'inverse n'est pas forcément vrai.

En effet, tous les bateaux ne sont pas des navires. Et pour cause : un navire est un gros bateau, capable de voguer en pleine mer. C'est donc une question de degré, et non pas de nature. Plus imposant, le navire est donc de fort tonnage et peut atteindre les 300 ou 400 mètres de long. Il est généralement doté de plusieurs ponts et peut embarquer, s'il s'agit d'un navire de croisière, des centaines, voire des milliers de passagers. Ils trouvent d'ailleurs à bord des équipements de loisirs, comme des piscines ou des restaurants qui, comme on le sait, tiennent beaucoup de place. Mais son fort tonnage lui permet aussi de transporter d'importantes cargaisons, qu'il s'agisse de pétrole ou de marchandises diverses. Ces grands bateaux peuvent aussi filer à des vitesses appréciables.

Ainsi, la vitesse moyenne d'un paquebot est de l'ordre de 25 nœuds, soit un peu plus de 45 km/h.

Même si, encore une fois, un navire est un bateau, on emploiera plutôt ce dernier terme pour désigner une embarcation de plus petite taille. Si les navires se risquent en haute mer, les bateaux préfèrent naviguer sur les fleuves ou les canaux.

(Acast - <https://www.acast.com>)



CAPNEWS

COMMUNAUTE DES ACTEURS PORTUAIRES DU SENEGAL



AGENDA : ACTIVITES A VENIR

- Séminaire Pêche, Pétrole et Gaz au premier trimestre 2025
- Salon international des ports, du transport, de la logistique et de la mobilité, prévu à Dakar en 2025
- Tournoi de Football, lancement 3ème édition janvier 2025

Directeur de Publication Docteur: Baba TALL

Comité de rédaction: Dr Alioune Abi Taleb NGUER, Mamadou Corsène SARR

Conception: Alboury DIOP



**S/C PAD. Immeuble Fahd 11ème étage. BP : 3195 Dakar – Sénégal
Tél. : 221 33 823 39 01 – mail corsene.sarr@portdakar.sn**





CAPNEWS

COMMUNAUTE DES ACTEURS PORTUAIRES DU SENEGAL



CAPNEWS

COMMUNAUTE DES ACTEURS PORTUAIRES DU SENEGAL

